

Communiqué de presse

Paris, le 6 juillet 2020,

« Au-delà du Ségur, au-delà de Ma Santé 2022, il nous faut continuer à bâtir le système de santé de demain »

Un mois de débat, un mois de propositions n’y suffiront pas.

Nous restons sur un système de santé encore très cloisonné, bien loin d’une offre organisée de façon cohérente, efficace, efficiente et dont les différentes composantes agissent en complémentarité.

Les conclusions du Ségur ne peuvent se résumer à un plan de rénovation de l’Hôpital Public !

C’est le constat partagé par plus de 800 signataires de l’appel d’AVECsanté, dont 300 équipes de soins primaires et établissements.

Il est nécessaire d’accélérer les perspectives offertes par Ma Santé 2022, en clarifiant au plus vite les missions des différents acteurs de santé et leur champ d’intervention :

- **Les équipes pluriprofessionnelles de soins primaires doivent devenir accessibles à tous les usagers comme unités de base de l’accès dans le système de santé**

AVECsanté propose un clip destiné à promouvoir cet exercice en équipe structurée (<https://youtu.be/d8fVgf-gERl>) et réaffirme sa volonté d’accompagner tout professionnel et toute équipe de soins primaires, quel que soit son niveau de structuration, dans une dynamique de progression.

- **Les CPTS sont une opportunité pour organiser l’offre en santé sur les territoires du «vécu» et du «possible», en intégrant tous les acteurs qui le souhaitent, unis dans un projet de santé partagé**

AVECsanté invite toutes les équipes de soins primaires à participer aux CPTS, à en être des acteurs pivot et pour cela souligne l’importance que les CPTS se dotent dès leur création de statuts juridiques permettant l’intégration de personnes morales :

- Pour intégrer les équipes de soins primaires constituées qui apportent ainsi aux CPTS la force et l’expérience d’un collectif pluri-professionnel organisé et représentatif au profit de tous les acteurs du territoire.
- Pour intégrer d’autres structures du territoire (établissements et services sanitaires et/ou médico-sociaux)

AVECsanté alerte ses adhérents sur l’importance de privilégier une adhésion « collective » de l’ensemble de l’équipe de soins primaires à la CPTS, à des adhésions individuelles. C’est bien l’équipe en tant que telle qui doit apporter sa contribution pluriprofessionnelle au projet de santé de la CPTS.

AVECsanté appelle également les CPTS à associer dès leur création, usagers et élus, afin de donner tout son sens à la notion de communauté dans le vocable CPTS.



AVECsanté rappelle que les équipes et les acteurs qui souhaitent mettre en place une CPTS peuvent s'appuyer sur son Guide CPTS (<https://bit.ly/31MWfWj>), sur la commission CPTS d'AVECsanté (commissioncpts@avecsante.fr) et sur les fédérations régionales de son mouvement.

—

Contacts :

Contact presse : Alice Cabanne, chargée de communication, secretariat@avecsante.fr

Contact commission CPTS : commissioncpts@avecsante.fr